

Séance du 29 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ. Étaient présents : MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. GUESDON S. Étaient excusés : Mme DUVAL J. (*donne pouvoir à M CHAPOTON G.*) et BRION F-X. (*donne pouvoir à M CHAPOTON G.*)

Mme Sabine GUESDON est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt-huit juin deux mil vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I - FINANCES COMMUNALES

• Participation aux frais de gestion des écoles de musique de DESCARTES et de TOURAINE VAL DE VIENNE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté de Communes de TOURAINE VAL DE VIENNE et la commune de DESCARTES supportent, seules, les frais de fonctionnement de leurs écoles de musique, déductions faites des subventions obtenues par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la communauté de communes Loches Sud Touraine et la participation des élèves. Afin de permettre la poursuite de l'offre d'un service de qualité aux habitants des communes extérieures, celles-ci sont sollicitées pour apporter leur soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion des écoles de musique de TOURAINE VAL DE VIENNE et DESCARTES pour l'année scolaire 2021-2022, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles et **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

II - INTERCOMMUNALITÉ

• Création d'une commission locale d'action sociale (CLAS) au sein de la commune et articulation avec le CIAS Loches Sud Touraine

Considérant qu'il s'avère nécessaire de constituer une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), pour émettre des avis sur ces demandes, à transmettre au CIAS,

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, **DE CRÉER** une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), et désigne Mme Liliane PINEAU en qualité de référent de cette CLAS, **ACTE** que la CLAS émettra un avis en conformité avec la grille des secours intercommunaux transmise par le CIAS à chaque actualisation et **ACTE** que la CLAS se réunit à huis Clos. Ce dernier se justifie par l'obligation de secret professionnel à laquelle sont astreints les membres de la CLAS. Ce secret professionnel concerne les séances où l'on échange sur la situation sociale des demandeurs d'aide, en évoquant des informations nominatives, touchant à la vie privée des intéressés.

III - ENVIRONNEMENT

1) Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

Le conseil municipal,

Considérant que la commune de DRACHÉ a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Etant précisé que la commune de DRACHÉ sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, la commune de DRACHÉ, DÉCIDE de l'adhésion de la commune de DRACHÉ au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés, APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de DRACHÉ dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur et PREND ACTE que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de DRACHÉ pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat, AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DRACHÉ, et ce sans distinction de procédures, AUTORISE Monsieur le Maire à

valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de DRACHÉ, **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes et **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

2) Extension du réseau de distribution publique de gaz propane : allée des Tilleuls

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 4 novembre 2011 Sorégies est concessionnaire pour la distribution publique de gaz combustible (propane à ce jour) en réseau sur la commune et que, conformément au contrat signé, Sorégies a l'obligation de construire et d'étendre le réseau pour le service public de l'énergie qui lui a été confié.

A noter que le gaz en réseau apporte une solution pour les usagers qui le souhaitent pour répondre à la transition écologique avec la suppression des chaudières fuel.

Dans ce cadre et en accord avec la commune, Sorégies a étudié une extension du réseau existant, allée des Tilleuls.

Le projet comprend une extension de 136 mètres pour 13 626 € et 4 branchements pour 2 909 € soit un coût total de 16 535 €.

Monsieur le Maire précise que conformément au cahier des charges de la concession, Sorégies a calculé le B/I « projet » (Bénéfice sur Investissement) des travaux.

Sorégies a estimé la part non amortie des travaux à **8 624 €**, maximum net de taxes, d'où une demande de participation financière de la Collectivité (Commune et SIEIL) pour une subvention d'équilibre de **8 624 €** maximum, net de taxes.

Qu'ainsi, pour une subvention de **8 624 €**, maximum net de taxes, le SIEIL prendrait à sa charge 70 % (investissement) soit 6 036,80 € et la commune 30 % (fonds de concours) soit **2 587,20 €** (soit 517,44 € par an sur 5 ans).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'accepter l'extension du réseau proposée par Sorégies ainsi que le plan de financement proposé par le SIEIL pour l'extension du réseau allée des Tilleuls.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **ACCEPTE** l'extension du réseau proposée par Sorégies ainsi que le plan de financement proposé par le SIEIL pour l'extension allée des Tilleuls et **DÉCIDE** l'engagement financier de la commune pour participer à la subvention d'équilibre de **8 624 €, maximum net de taxes**, telle que présentée et définie ci-dessus et dont 70 % seront un investissement du SIEIL et 30 % un fonds de concours de la commune pour **2 587,20 €** (soit 517,44 € par an sur 5 ans).

IV - QUESTIONS DIVERSES

COVID19

• Pass sanitaire et vaccination

Monsieur le Maire informe les élus que la circulation du virus s'accélère très rapidement sur le territoire national avec plus de 21 000 contaminations par jour. En Indre-et-Loire, le taux d'incidence a également fortement augmenté. Au 23 juillet, il s'élevait à 36,2/100 000 habitants contre 18,7/100 000 il y a une semaine et plus de 50/100 000 habitants à ce jour. Il indique que la vaccination est le seul moyen de lutte contre ce rebond épidémique (voir l'exemple de la Martinique avec seulement 17% de personnes vaccinées) et invite l'ensemble des présents à relayer un message de sensibilisation et d'incitation à la vaccination auprès des habitants, jeunes et moins jeunes.

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est imposé aux personnes majeures pour accéder aux lieux et événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs rassemblant plus de 50 personnes. Le pass ne s'applique pas aux accueils de la mairie et de l'agence postale communale.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes pour l'organisation du repas républicain du 14 juillet. En raison du mauvais temps, le repas s'est déroulé dans la salle socioculturelle mais les convives étaient ravis. Il félicite également l'ACIVEM pour cette belle semaine de soirées théâtrales à la ferme des Rimbergères à CIVRAY/ESVES.

Il signale également que pour les manifestations à venir, vide-greniers de l'ACCA et la « journée du bien-vivre » organisée par la commune, il faudra échanger avec la Préfecture pour connaître les exigences sanitaires liées à ces événements.

• **Forum des associations**

Madame Liliane PINEAU demande s'il est possible, comme l'an passé, que les associations communales soient présentes le dimanche 5 septembre 2021, jour de la brocante de l'ACCA. Monsieur François VERNEAU est très favorable à cette participation.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de voirie programmés sont actuellement en cours de réalisation. Les travaux de purge et d'enrobés sont terminés. Suivra la réalisation des bicouches.

BÂTIMENTS PUBLICS

• **Logement Abbé Péan**

Suite à la visite des élus, il a été retenu d'effectuer un rafraîchissement de toutes les pièces du logement du rez-de-chaussée avant de le remettre en location. C'est un travail important qui, effectué en régie, nécessitera environ un mois de travail.

Il faudra publier prochainement son ouverture à la location.

Le studio communal, ayant été rafraîchi, sa mise à la location peut d'ores et déjà être publiée.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le jeudi 2 septembre 2021, à 18h30.

La séance est levée à 19h50.